

DECISION

Délégation de signature à Mme Bénédicte de Percin Northemburland

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

*Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret du Président de la République du 14 juin 2021 portant renouvellement, jusqu'au 27 mai 2024, de Madame Dominique Marchand, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, à la présidence du Centre national des œuvres universitaires ;
Vu l'arrêté ministériel du 14 mai 2020 portant nomination de Madame Bénédicte de Percin Northemburland dans l'emploi de sous directrice de la vie étudiante au Centre national des œuvres universitaires et scolaires.*

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à Madame Bénédicte de Percin Northemburland, sous directrice de la vie étudiante au Centre national des œuvres universitaires et scolaires, à effet de signer, pour ce qui relève de sa sous-direction :

- La certification du service fait.

Article 2 :

Les décisions n° 201805288 et n° 201805283 sont abrogées.


La Présidente du Centre National
des Œuvres Universitaires et Scolaires
Dominique Marchand
Dominique MARCHAND